



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 13 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 05 Avril 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les activités de l'ALSH du Cubzaguais

Présents : 18

AYMAT Pascale, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BASTIDE Jacques pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, BRIDOUX-MICHEL Nadia pouvoir à Alain TABONE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, MANSUY Ludovic pouvoir à Célia MONSEIGNE, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET

Absents excusés : 2

BOURSEAU Christiane, DUMONT Éric,

Absent : 1

GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : Alain TABONE

Considérant qu'en raison de travaux importants au sein de la cuisine et du restaurant scolaire de la commune de St Gervais, sur la période des vacances de Printemps 2016 (du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2016), l'ALSH intercommunal habituellement hébergé sur la commune de St Gervais ne pourra pas accueillir d'enfants durant ces deux semaines.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
18 AVR. 2016
Publié ou notifié
Le : **19 AVR. 2016**
le Président,

Considérant que la demande des familles pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans en ALSH sur la période des vacances scolaires reste importante, et qu'il n'est pas possible de regrouper l'ensemble des demandes d'accueil sur une seule structure à savoir l'ALSH situé à Aubie et Espessas.

Considérant que suite à la demande de la CdC du Cubzaguais, la commune de St André de Cubzac a accepté la mise à disposition temporaire des locaux de l'école « Lucie Aubrac » permettant l'accueil de tous les enfants sur une seule structure, adaptée et habilitée par Jeunesse et Sports.

Considérant que les locaux permettant l'accueil des enfants en ALSH sont des locaux municipaux, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition pour les espaces nécessaires aux activités de l'ALSH sur le groupe scolaire « Lucie Aubrac ».

En ce qui concerne la restauration, il est fait appel au prestataire fournissant les repas de l'ALSH situé à Aubie et Espessas (Alium), afin de préparer et livrer les repas sur place en liaison froide.

Le personnel d'encadrement auprès des enfants sur les ALSH et pour la restauration et l'entretien des locaux seront recrutés par la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Sur avis favorable du Bureau, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide:

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, et notamment la convention de mise à disposition des locaux de l'école Lucie Aubrac.

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 18 AVR. 2016
Publiée le : 19 AVR. 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 14 Avril 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
18 AVR. 2016
Publié ou notifié
Le : 19 AVR. 2016

Le Président,

A.DUMAS

le Président,

